

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Objet : 200860409 - Demande d'accès à l'information
Date : 30 mai 2024 12:12:00
Pièces jointes : [1995-07-19 autorisation.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image001.png](#)

V/Réf. :

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 mars dernier, concernant le 5366, rue des Maçons, lot 151.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de Montréal / OK
Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion



Montréal, le 19 juillet 1995

AUTORISATION

Corporation municipale de la
Ville de Pierrefonds
13665, boulevard Pierrefonds
Pierrefonds (Québec)
H9H 4N2

N/Réf. : 7311-06-01-65700-49
1095429

Objet: Travaux d'aqueduc et d'égouts
Rues Des Maçons et Roméo

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 25 mai 1995, reçue le 5 juin 1995 et complétée le 22 juin 1995, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), la titulaire ci-haut mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

reconstruction d'une conduite d'aqueduc, installation d'une conduite d'égout pluvial, ainsi que réhabilitation par colmatage de la conduite d'égout sanitaire, sous la rue Des Maçons, de la rue David au boulevard Gouin et sous la rue Roméo, de la rue Des Maçons à 40 mètres vers le nord.



AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7311-06-01-65700-49
1095429

Le 19 juillet 1995

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Clauses techniques particulières, conduites d'eau et d'égout, Ville de Pierrefonds, Service d'ingénierie, mars 1991, 37 p. et 17 croquis;
- Plans numéros D-94-06-1170-01 à 1170-03, rue Des Maçons, Ville de Pierrefonds, signés et scellés par monsieur Claude Lachance, ing., 5 avril 1995;
- Plans-croquis numéro D-94-06-C, D et E, lots 149, 150 et 151, Ville de Pierrefonds, signés et scellés par monsieur Claude Lachance, ing., 6 avril 1995;
- Estimation des coûts, Ville de Pierrefonds, D-94-06, signé par monsieur Claude Lachance, ing., Ville de Pierrefonds, 6 avril 1995, 9 p.;
- Rapport technique, dossier D-94-06, transmission de documents par monsieur Claude Lachance, ing., Ville de Pierrefonds adressée à monsieur Daniel Leblanc, ing., 25 mai 1995, 4 p.

En cas de divergence entre ces documents, l'information retenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Robert Tétreault, ing.
Directeur régional - Environnement
Direction régionale de Montréal et de Lanaudière

RT/DN/lb